

Comment réaliser 50 milliards d'euros d'économies quand s'accumulent des décisions de dépenses nouvelles ?

Par Gilles CARREZ, Président de la Commission des finances à l'Assemblée Nationale

1. Suppression des verrous mis en place par la précédente majorité :

- Abandon de la **RGPP**
- Suppression du **non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2** partant à la retraite
- Suppression de la **convergence tarifaire public/privé**
- Suppression du droit de timbre **AME** + agréments + accès via CCAS
- Abrogation du **conseiller territorial**
- Abrogation du **jour de carence**
- **Retraites** : assouplissements introduits par le **décret de juillet 2012** sur les carrières longues (150 000 départs en 2013 contre 85 000 en 2012)

2. Mise en place de dépenses nouvelles décidées ou annoncées :

2.2. Logement :

- **Garantie universelle des risques locatifs**
- **Abandon de l'indexation partielle des aides au logement** (indexation en fonction de l'évolution de l'IRL à compter du 1er octobre 2014)

2.3. Emploi :

- **Contrats aidés**
- **Contrats de génération** (0,8Md€ par an)
- **Création d'une aide forfaitaire de 5 000 euros** à l'embauche de jeunes résidents de Zones urbaines sensibles
- Création d'un contrat d'insertion pour les jeunes sans qualification
- Les contribuables, versant des **cotisations à un syndicat** de salariés ou de fonctionnaires, bénéficient désormais d'un crédit d'impôt et non plus d'une réduction d'impôt

2.4. Santé :

- Généralisation du **tiers-payant** aux consultations médicales
- Relèvement de 8,3 % du **plafond des ressources prises en compte pour bénéficier de la Couverture maladie universelle complémentaire et de l'Aide à la complémentaire santé** (250M€ pour la seule CMU-C)
- **Révision du panier de soins de la CMU-C**

- **3e « Plan cancer »** (1,5Md€ sur 5 ans, dont la moitié financera des mesures nouvelles).
- **3e « Plan autisme »** (205M€ sur 4 ans)

2.5. Social :

- **Compté pénibilité** pour les entreprises (une dépense de 2,5Mds€ en 2020 pour 800M€ de recettes seulement)
- Augmentation de 81€ du plafond au-delà duquel le **minimum contributif de retraite** n'est plus versé
- Création ou pérennisation de 7000 places d'accueil en **hébergement d'urgence** + 2000 en **CADA** (115M€)
- Hausse de 8,5 % de l'**Allocation pour adulte handicapé (AAH)** (NB. En 2012, le nombre de personnes handicapées bénéficiant de l'AAH a augmenté : elles étaient plus de 950 000 à demander l'allocation, soit une progression de 4,6 % sur l'année)
- Revalorisation de 10% du **RSA socle** sur 5 ans (en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation) : le surcoût annuel de la seule revalorisation de 2% s'élève déjà à 353M€
- **APA** (375M€ par an), dont notamment :
 - o **Revalorisation des plafonds** d'aide mensuels quel que soit le degré de dépendance
 - o **Suppression du ticket modérateur** pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.
- **« Aide au répit » pour les aidants pouvant aller jusqu'à 500€ annuels au-delà du plafond de l'APA**
- Lancement d'un plan national d'adaptation de 80 000 logements d'ici 2017
- Plan de rénovation des « **Résidences Autonomie** »
- Volet prévention et à l'aménagement du domicile du PJJ vieillissement
- **Revalorisation exceptionnelle de l'ASPA**
- **Simplification de l'ASPA** : pour les personnes ayant validé un nombre de trimestres correspondant à au moins dix années de cotisation, la justification de ces 40 trimestres cotisés constituera une alternative à la condition de détention d'un titre de séjour de 10 ans
- **Mise en œuvre de l'aide financière spécifique prévue par la loi Dalo**, l'Aide pour la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants (ARFS) loi de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine)
- Rattrapage du RSA socle à Mayotte
- En 2014, l'aide à la complémentaire passera pour les plus de 60 ans de 500 à 550 euros
- Extension aux personnes éligibles à l'ACS + Prise en compte d'un nouveau critère fondé sur le revenu fiscal de référence pour le calcul de l'éligibilité aux tarifs sociaux de l'énergie (**le nombre de foyers éligibles aux tarifs sociaux de l'électricité est passé de 1,7 à 4 millions**).

2.6. Famille :

- Revalorisation de l'**allocation de soutien familial** de 25% sur 5 ans (400M€ par an) en plus de l'inflation à horizon 2018 (de 90€ à 120 €)
- Revalorisation du **complément familial** de 50 % sur 5 ans (350M€ par an)
- Création de 100 000 places en crèche, de 100 000 places d'assistants maternels et de 75 000 places en classes maternelles.
- Création de 275 000 nouvelles solutions d'accueil pour la petite enfance par l'augmentation du fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche famille, qui progressera de 7,5 % par an, pour atteindre plus de 6,5 milliards en 2017, soit 2 milliards de plus qu'en 2012
- Relèvement de 25% de l'**ARS** en 2012 puis +1,2% en 2013
- Lancement d'une **garantie universelle contre les impayés de pensions alimentaires** (préfigurée dans 20 départements)
- **Doublement des moyens** spécifiques consacrés (66 millions d'euros sur trois ans) aux violences faites aux femmes
- **Réforme du congé parental** : une période (6 mois) de la prestation liée au congé parental sera désormais réservée au second parent
- Exonération pour les femmes étrangères des taxes sur les titres de séjour

2.7. Fonction publique :

- Revalorisation des **rémunérations des agents de catégorie C** et création d'un 8^e échelon

2.8. Education et enseignement supérieur :

- **Rythmes scolaires**
- Création de 55 000 **bourses** annuelles de 1 000 euros pour les étudiants dont les revenus des parents sont inférieurs à 33 100 euros par an
- Création d'un nouvel échelon de bourse (l'échelon 7) pour les étudiants dont les revenus des parents sont inférieurs à 7 540 euros par an
- Lancement de la **caution locative étudiante**
- Augmentation de 14 à 30 **centres de santé en université** en 2015
- Décret fixant la liste des aides visera à permettant à 6 000 étudiants bénéficiant chaque année d'une aide du fonds national d'aide d'urgence de demander la CMU C à titre individuel
- **Garantie jeunes** sur 10 territoires pilotes (1600 € de crédits d'accompagnement par jeune et par an attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation + 433,75 € : montant mensuel de l'allocation, auquel s'ajoute l'aide au logement dont peut bénéficier le jeune)

2.8. Culture :

- Augmentation de nombreux crédits d'impôts, notamment pour le cinéma (notamment le crédit d'impôt en faveur des entreprises de production audiovisuelle qui réalisent sur le territoire français le tournage et la production d'œuvres audiovisuelles agréées par le CNC)

2.9. Assurance-chômage :

- Création de « droits rechargeables » par l'accord sur la sécurisation de l'emploi